

Arrêté de jury relatif aux concours communs d'Adjoint Administratif externe

Session 2022

Le recteur de l'académie de Dijon et le préfet de la région Bourgogne-Franche-Comté, préfet de la Côte d'Or

- Vu** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée relative aux droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;
- Vu** le décret n° 85-899 du 21 août 1985 modifié relatif à la déconcentration de certaines opérations de gestion du personnel relevant du ministère de l'éducation nationale ;
- Vu** le décret n° 2004-1105 du 19 octobre 2004 relatif à l'ouverture des procédures de recrutement dans la fonction publique de l'État ;
- Vu** le décret n°2006-1760 du 23 décembre 2006 modifié relatif aux dispositions statutaires communes applicables aux corps d'adjoints administratifs des administrations de l'Etat ;
- Vu** le décret n° 2013-908 du 10 octobre 2013 relatif aux modalités de désignation des membres des jurys et des comités de sélection pour le recrutement et la promotion des fonctionnaires relevant de la fonction publique de l'Etat, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière ;
- Vu** l'arrêté du 5 octobre 2005 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre chargé de l'éducation nationale aux recteurs d'académie en matière de recrutement et de gestion de certains personnels stagiaires et titulaires des services déconcentrés relevant du ministre chargé de l'éducation nationale ;
- Vu** l'arrêté du 23 mars 2007 relatif aux règles générales d'organisation et à la nature des épreuves des concours de recrutement d'adjoints administratifs de 1^{ère} classe des administrations de l'Etat ;
- Vu** l'arrêté du 30 mars 2007 fixant les conditions d'organisation et la composition du jury des concours de recrutement des adjoints administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, modifié par l'arrêté du 28 janvier 2009 ;
- Vu** l'arrêté du 1^{er} juillet 2013 portant délégation de certains pouvoirs de recrutement et de gestion d'agents relevant des ministres chargés de affaires sociales, de la santé, des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative ;
- Vu** le troisième alinéa du I de l'article 6 de l'ordonnance n°2020-351 du 27 mars 2020 modifiée relative à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19 modifiant la date prévue par l'article 20 de la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 pour l'appréciation des conditions d'admission à concourir,
- Vu** l'arrêté du 03 février 2022 autorisant, au titre de l'année 2022, l'ouverture et l'organisation de concours communs pour le recrutement dans le deuxième grade de divers corps de fonctionnaires de catégorie C,

ARRÊTENT

Article 1 : le jury chargé de juger les épreuves du concours externe commun d'adjoint administratif 2^{ème} classe, organisé au titre de la session 2022, est composé comme suit

Président de jury : ACHARD Bastien, Attaché principal, Rectorat de Dijon

Vice-présidente de jury : DESFETE Sylvie, Attachée principale, Ministère de la justice, Dijon

Membres de jury :

BALMET	Nadine	Professeur	Lycée Anna Judic	Semur-en-Auxois
BARILE	Delphine	Secrétaire administrative	Université de Bourgogne - IUT	Chalon-sur-Saône
BELLENCONTRE	Cyrille	Attaché d'administration	Collège Les Courlis	Nevers
BONNEVIE	Olivier	Attaché principal	Rectorat	Dijon
BOUCHOT	Carole	Secrétaire administrative	Collège Guillaume des Autels	Charolles
BRICE	Julien	Professeur	Collège Les Amognes	Saint Benin d'Azy
CHANAUX	Nadège	Personnel de direction	Collège Roger Vailland	Sanvignes-les-Mines
CHEHADE	Romain	Secrétaire administratif	Rectorat	Dijon
DEBBICHE	Véronique	Attachée d'administration	Collège Marcelle Pardé	Dijon
DESCOURVIERES	Sébastien	Attaché d'administration	DSDEN de Saône-et-Loire	Mâcon
DIOT-BOUDARD	Bérangère	Attachée d'administration	Lycée Emiland Gauthey	Chalon-sur-Saône
DUSSEAUX	Elisabeth	Personnel de direction	Collège Gaston Ramon	Villeneuve l'Archevêque
EGELS	Arthur	Professeur	Collège Les Amognes	Saint Benin d'Azy
ESTEVE	Line	Secrétaire administrative	Rectorat	Dijon
GAGOU	Katy	Secrétaire administrative	Ministère de la Justice	Dijon
GERIN	Caroline	Secrétaire administrative	Université de Bourgogne	Dijon
GERIN	Yannick	Attaché d'administration	Lycée Léon Blum	Le Creusot
	Jean-			
GUILLEMIN	Michel	Secrétaire administratif	Collège Jules Ferry	Genelard
JEANNOT	Karine	Secrétaire administrative	Lycée Simone Weil	Dijon
LAURENCEAU	Pascal	Professeur	Lycée Emiland Gauthey	Chalon-sur-Saône
	Jean-			
LAURENT	Pierre	Attaché principal	Lycée le Castel	Dijon
MEUNIER	Barbara	Secrétaire administrative	Collège Marcelle Pardé	Dijon
MICHELUTTI	Christophe	Personnel de direction	Collège Emile Lepitre	Laignes
	Rose-			
MORETTI-GELEY	Marie	Secrétaire administrative	Université de Bourgogne - IUT	Chalon-sur-Saône
NOUVEAU	Pascal	Attaché d'administration	Collège Jean Moulin	Montceau-les-Mines
PERRET	Emeline	Professeur	Collège Pierre Paul Prud'hon	Cluny
PETIT	Nicolas	Professeur	Lycée Simone Weil	Dijon
PRESUMEY	Damien	Attaché d'administration	Rectorat	Dijon
REPY-GIUSTI	Florian	Professeur	Lycée Julien Wittmer	Charolles
RIBOT	Noémie	Professeur	Lycée Parc des Chaumes	Avallon
SALAHUB	Christophe	Personnel de direction	Collège la Champagne	Brochon
SOUPEAUX	Julien	Professeur	Collège du Gatinais en Bourgogne	Saint Valérien
USTUN	Nathalie	Secrétaire administrative	Université de Bourgogne	Dijon
VAUDIAU	Didier	Professeur	Lycée Claudie Haigneré	Blanzay
VERJAT	Priscilla	Professeur	Collège Docteur Khun	Vitteaux
VOLLOT	Fatima	Personnel de direction	Collège Paul Bert	Auxerre

Article 2 : La secrétaire générale de l'académie de Dijon est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Dijon, le 08 avril 2022

Le préfet de la région Bourgogne-Franche-Comté,
Préfet de la Côte d'Or,
Pour le préfet et par délégation,

Signé

Le recteur de l'académie de Dijon,
Pour le recteur et par délégation,

Signé